



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LOCAL DU 17.09.2009

1°) CREATION DU SIP DE BASTIA

L'Administration soumet pour avis au CTPL la création du SIP de Bastia au 1^{er} décembre 2009.

Les locaux seront ceux de l'actuelle TP implantée au CDI de Bastia. Des travaux d'aménagement ont été effectués, d'autres sont en cours. Les délégués CGT ont demandé que le CHS soit consulté sur ces locaux.

Le responsable du futur SIP n'est pas encore connu. Il sera désigné soit à l'issue du mouvement de mutations des TP dont la CAP aura lieu le 25 septembre prochain, soit par promotion d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude au grade.

6 emplois de C et B seront implantés, mais 7 seront effectivement transférés sur les 8 actuellement implantés à la TP au service "impôts". 1 emploi disparaît donc.

A compter de ce CTPL, les agents "transférables" ont 15 jours pour faire connaître par écrit leur volonté motivée de ne pas être affectés au SIP.

Ils seront réaffectés au sein de la filière gestion publique sur un emploi situé à la résidence en surnombre le cas échéant.

Si des emplois filière gestion publique restent non pourvus au SIP après l'expression du choix des agents, une priorité sera donnée aux agents B et

C volontaires de la trésorerie concernée, puis des autres trésoreries de la résidence qui exercent une activité de recouvrement, puis aux autres agents de la résidence.

Si des emplois demeurent vacants à l'issue de ces priorités, ils seront pourvus aux mouvements internes du département. Une note de service informera l'ensemble des agents du département de ces emplois vacants.

Au final, en cas de vacance résiduelle, les agents de la trésorerie concernés par le transfert de leur activité seront affectés au SIP, dans l'intérêt du service. Les agents affectés au SIP conservent leurs droits à mutation. Ils bénéficient d'une priorité pour quitter cette affectation à chaque mouvement de mutations internes au département, sous le contrôle des CAP locales compétentes.

Comme on peut le constater, le droit d'option des agents est virtuel !

Les agents de la TP de Bastia concernés par le transfert seront reçus individuellement par la Direction.

Le transfert se fera après avis des CAP locales compétentes qui devraient se tenir à la mi-octobre.

Si les agents transférés optent pour la filière fiscale, leurs emplois sont transférés en filière fiscale. Inversement, s'ils optent pour la filière gestion publique, les emplois demeurent dans la même filière.

Les agents à temps partiel conserveront leur quotité de travail mais devront en faire la demande formelle à la création du SIP.

Les horaires d'ouverture au public seront ceux actuellement en vigueur au CDI. Les délégués des personnels ont demandé que les agents concernés soient consultés. Avec leurs futurs collègues des Impôts, ils souhaitent une ouverture de 8h15 à 12h45.

Les horaires variables seront applicables au 1^{er} janvier 2010 pour tous les agents du SIP sur la base de ceux déjà pratiqués au CDI. Le choix de la semaine de travail sera individuel.

Dans l'organisation du SIP, les 7 agents du Trésor transférés seront affectés de la manière suivante:

- 3 agents en rez-de-chaussée à l'accueil du public (caisse, accueil généraliste, accueil spécialisé),
- 4 agents à l'étage au pôle de gestion recouvrement

Les délégués CGT ont voté contre la création du SIP qui est la pièce maîtresse d'une réforme menée au pas de charge, sans concertation et sans évaluation

réelle. Cette réforme s'inscrit dans la politique de suppressions massives d'emplois publics du gouvernement.

2°) TRANSFERT D'UN EMPLOI DE A DE LA TP BASTIA AU SIP

Il s'agit d'une formalité liée au statut particulier du cadre A. Les emplois de A sont implantés par décision nationale, les emplois de C et B le sont par décision locale (ORE).

3°) IMPLANTATION D'UN EMPLOI DE C A FRANCE DOMAINE

Il s'agit d'une régularisation, l'emploi étant déjà pourvu.

4°) HYGIENE ET SECURITE

Au sujet de la pandémie grippale, les informations communiquées ont fait l'objet du compte rendu de la réunion du 15.09.2009. Il a été précisé que la TG approvisionnera les postes en matériel de désinfection.

Un CHS extraordinaire se réunira le 29 septembre sur la grippe A. Faîtes nous part de vos questions, propositions, suggestions...

5°) HORAIRES

Les demandes de modifications d'horaires des postes de L'Ile-Rousse et de la Pairie Départementale ont été approuvés.

6°) TRANSFERT DE COMMUNES

Le TPG a proposé de transférer la gestion de 6 communes et 1 epl de la trésorerie de Piedicroce à la trésorerie de San Nicolao au 01.01.2010. Le TPG justifie ce choix par une meilleure adéquation géographique et par la difficulté de pourvoir les emplois vacants de Piedicroce-La Porta. Il affirme avoir obtenu l'accord des maires concernés. L'ORE 2010 tiendra compte de ce changement. Le TPG a en outre déclaré que le projet de fusion des postes de Piedicroce, La Porta et Vescovato n'était plus réalisable à court terme en raison des oppositions rencontrées mais que ce projet n'était pas abandonné.

Les délégués CGT ont voté contre cette proposition en raison de l'absence de délibération des conseils municipaux. Par ailleurs, le "dépeçage" de Piedicroce n'est pas une solution pérenne aux besoins du service public et aux difficultés des personnels.

Le TPG a informé le CTPL de sa demande de classement en postes spécifiques des trésoreries de Calvi et de Piedicroce/La Porta.

7°) PLAN DE FORMATION TRANSITOIRE 2009/2010

Adopté.

8°) DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS 2009

Le plan a été communiqué au CTPL après avoir été élaboré par une commission de travail réunissant l'administration, les comptables, les représentants des personnels. Il sera soumis pour avis à un prochain CHS. Nous y reviendrons plus longuement à ce moment. A noter que l'Administration a précisé qu'il n'y a aucun cas reconnu de maladie professionnelle dans le département.

Les délégués CGT: Dominique Perraudin ; Jean-Marc Pinelli ; Francis Riolacci